



L'EAU: UNE DES CLEFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Conférence internationale sur l'eau
Bonn, 3-7 décembre 2001**

Recommandations concernant les mesures à prendre

En décembre 2001 s'est tenue à Bonn une réunion d'un genre nouveau consacrée à l'eau, facteur essentiel pour le développement durable. La Conférence a réuni des représentants des gouvernements de 118 pays, dont 46 ministres, des représentants de 47 organisations internationales et des délégations de 73 organisations représentant les grands groupes et la société civile. À l'ère des partenariats mondiaux, cette réunion a été très utile car elle a démontré que les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les organisations locales et communautaires pouvaient travailler ensemble dans un esprit de coopération tout en reconnaissant qu'ils avaient chacun un mandat, un rôle et des responsabilités différents. Les participants n'ont ni ignoré ni résolu les questions difficiles et litigieuses liées à l'eau qui font l'objet de débats au sein des communautés ou aux niveaux national et international. Mais, compte tenu du caractère controversé de ces questions et de la diversité des intérêts représentés, le consensus qui s'est dégagé est remarquable.

En tant qu'organisateur de la Conférence, le Gouvernement allemand est heureux de présenter les recommandations concernant les mesures à prendre qui sont issues de ses travaux.

* * *

Dix ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la communauté internationale est en train de préparer le Sommet mondial pour le développement durable. Tous les êtres humains – les femmes et les hommes, les personnes âgées et les jeunes, les pauvres et les riches, ceux du sud et ceux du nord – ont plus que jamais besoin d'un développement qui soit durable. Le défi à relever pour faire du concept de développement

durable une réalité est immense. Il n'y a pourtant pas d'autre choix si l'on ne veut pas vouer des milliards d'êtres humains à la pauvreté, au dénuement, à l'insécurité et à la discrimination et voir se perpétuer une gestion non durable des ressources naturelles dans de nombreuses régions du monde.

Les participants à la Conférence internationale sur l'eau douce ont examiné le rôle de l'eau dans le développement durable, fait le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme Action 21 et étudié comment celle-ci pourrait être améliorée. Ils se sont appuyés sur les multiples initiatives et conférences qui, au cours de la période écoulée, avaient permis de cerner les problèmes et de définir des principes et des politiques relatifs à l'eau et au développement durable. Mais il y a souvent loin de l'élaboration des politiques à leur mise en pratique. Aussi les travaux de la Conférence ont-ils été axés sur ce qu'il convenait de faire dans la pratique.

L'eau est une des clefs du développement durable; elle présente une importance cruciale pour les dimensions sociale, économique et environnementale du développement. L'eau, c'est la vie; elle est essentielle à la santé de l'homme. L'eau est un bien économique et un bien social, et elle devrait servir d'abord à satisfaire les besoins essentiels des êtres humains. Pour beaucoup, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement fait partie des droits de l'homme. L'eau est irremplaçable: sans elle, les êtres humains et les autres organismes vivants meurent, les agriculteurs ne peuvent assurer la production des cultures vivrières et les entreprises ne peuvent fonctionner. Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau constitue un volet essentiel de la lutte contre la pauvreté.

En dépit d'une utilisation plus rationnelle de l'eau, la demande d'eau douce et les quantités utilisées ont augmenté et les cas de pollution de l'eau se sont multipliés. Au cours des deux décennies écoulées, l'accès à l'eau potable et à un assainissement convenable, en particulier dans les pays en développement, a peine à suivre le rythme d'accroissement de la population. La demande d'eau pour l'alimentation, la consommation humaine et l'assainissement est en augmentation. Les écosystèmes sont de plus en plus perturbés par le manque d'eau et la pollution.

Les participants à la Conférence ont analysé les incidences des décisions historiques prises récemment par la communauté internationale, les plus importantes étant celles dans lesquelles l'Assemblée des Nations Unies du Millénaire s'est fixé pour objectif en matière de développement international «de réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population vivant dans la misère et celle des personnes qui souffrent de la faim et qui n'ont pas accès à l'eau potable ou n'ont pas les moyens de s'en procurer» et a insisté sur la nécessité d'une gestion responsable et avisée de l'environnement pour «mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau». Pour atteindre l'objectif fixé en ce qui concerne l'eau potable, les estimations les plus fiables dont on dispose montrent qu'à l'horizon 2015, il faudra assurer l'accès à des infrastructures et services convenables à 1,6 milliard de personnes de plus. En outre, plus de 2 milliards de personnes auront besoin de meilleures conditions d'assainissement.

Selon les estimations, les investissements à réaliser au niveau mondial dans toutes les formes d'infrastructures relatives à l'eau varient considérablement, atteignant jusqu'à 180 milliards de dollars par an contre 70-80 milliards de dollars actuellement. Mais l'approvisionnement en eau et l'assainissement visant à satisfaire les besoins essentiels

des populations ne représentent qu'une faible partie de ces sommes: les besoins correspondants sont estimés à environ 20 milliards de dollars par an contre 10 milliards actuellement.

Les participants à la Conférence ont noté que les problèmes avaient été bien cernés, que les objectifs essentiels avaient été précisés et que des principes et politiques de gestion de l'eau adaptés aux conditions locales avaient été définis. Ils ont distingué un certain nombre de mesures propres à permettre d'aller de l'avant dans le règlement d'un grand nombre de questions relatives à l'eau.

La Conférence recommande d'agir en priorité dans les trois domaines suivants:

- Gouvernance
- Mobilisation des ressources financières
- Renforcement des capacités et mise en commun des connaissances.

Les recommandations sont adressées pour examen et évaluation au processus préparatoire international du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg. Le troisième Forum mondial de l'eau prévu à Kyoto et les différents types d'organisations qui s'occupent des questions relatives à l'eau, à la pauvreté et au développement durable pourront également s'y référer.

Afin qu'ils contribuent au développement durable, objectif général du Sommet mondial, il importe que les programmes sectoriels, dont celui relatif à l'eau, soient harmonisés avec les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté (Documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté par exemple), voire intégrés dans ces stratégies.

Assurer à tous la sécurité de l'approvisionnement en eau est un but à notre portée. Il y a dans le monde suffisamment d'eau pour chaque être humain mais seulement si nous modifions notre mode de gestion de cette ressource. C'est à nous d'agir – dans l'intérêt des générations actuelles et futures.

Mesures à prendre dans le domaine de la gouvernance

1. Assurer à tous les être humains un accès équitable à l'eau

- C'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef la responsabilité d'assurer une gestion durable et équitable des ressources en eau. Celle-ci requiert la participation de tous ceux qui utilisent ou protègent les ressources en eau et leurs écosystèmes. Des efforts particuliers s'imposent pour mieux associer les personnes, en particulier les pauvres, qui sont souvent exclues du processus décisionnel.
- Entre autres responsabilités, les pouvoirs publics doivent notamment s'attacher à fixer et faire respecter des règles stables et transparentes qui permettent à tous les usagers d'obtenir un accès équitable à l'eau et d'utiliser cette ressource.
- D'ici à 2005 les pays devraient entreprendre l'élaboration de plans de gestion des ressources en eau.

- Il devrait y avoir une articulation plus forte entre les politiques et les processus de gestion relatifs aux ressources en eau et d'autres accords et processus internationaux comme ceux concernant les changements climatiques, la désertification, la diversité biologique, les zones humides, les barrages, le milieu marin et la gestion durable des forêts. Il devrait également y avoir un lien entre les politiques et processus de gestion relatifs aux ressources en eau et les processus internationaux concernant le développement et le financement ainsi que les bénéfices retirés du commerce d'autres biens au niveau national.

2. Veiller à ce que, sur le plan des infrastructures comme des services, les pauvres soient desservis

- L'eau fait partie intégrante du développement durable. Les politiques appliquées à l'égard de tous les aspects de l'eau devraient être explicitement liées aux politiques de lutte contre la pauvreté et de croissance économique. Les gouvernements devraient revoir le rang de priorité accordé à l'eau et à l'assainissement ainsi qu'aux infrastructures nécessaires pour fournir cette ressource dans les programmes nationaux et internationaux mis en place pour faire face au problème de la pauvreté.
- Les infrastructures et les services relatifs à l'eau devraient être vraiment conçus dans l'intérêt des pauvres et tenir compte des sexospécificités. Les plans devraient être réalistes et axés sur les besoins des pauvres, et ils devraient fixer des objectifs et définir des indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis à tous les niveaux.
- L'objectif fixé en ce qui concerne l'eau potable par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la Déclaration du Millénaire devrait être complété par un autre objectif consistant à réduire de moitié, d'ici à 2015, la proportion de la population ne bénéficiant pas de meilleures conditions d'assainissement.

3. Promouvoir l'équité entre les sexes

- Les politiques de gestion de l'eau ne devraient pas faire de distinction fondée sur le sexe entre les usagers et devraient assurer aux hommes et aux femmes un accès équitable aux ressources en eau, y compris à l'eau potable et à l'assainissement.
- La gestion des ressources en eau devrait reposer sur une approche participative. Hommes et femmes devraient être également associés à la gestion de l'utilisation durable des ressources en eau et au partage des bénéfices. Pour parvenir à l'équité, dans de nombreuses régions du monde, il est nécessaire de renforcer le rôle des femmes dans la gestion de l'eau et d'assurer une plus large participation de celles-ci.
- Dans le domaine de l'eau, les experts et les décideurs devraient être formés à travailler avec des personnes des deux sexes sans distinction. En maints endroits, un appui spécifique est également nécessaire pour donner aux femmes les moyens d'assumer des fonctions de direction et d'encadrement dans les politiques de l'eau et la gestion des ressources en eau.

- Les politiques de l'eau et les systèmes de gestion de l'eau devraient tenir compte des sexospécificités ainsi que de la répartition des rôles et des tâches – rémunérées et non rémunérées – entre les hommes et les femmes dans tous les domaines relatifs à l'eau. Les données relatives à l'eau devraient être ventilées par sexe.

4. Assurer une répartition appropriée de l'eau entre des besoins concurrents

- L'eau devrait être répartie de façon équitable et durable afin d'abord de satisfaire les besoins essentiels des êtres humains puis de permettre le bon fonctionnement des écosystèmes et de servir à différents usages économiques, y compris à assurer la sécurité alimentaire. Les mécanismes de répartition devraient maintenir un juste équilibre entre les besoins concurrents et tenir compte de la valeur sociale, économique et environnementale de l'eau ainsi que des liens entre les eaux de surface et les eaux souterraines et entre les masses d'eaux continentales et les eaux côtières, de l'urbanisation croissante, de la gestion des terres, de la nécessité de préserver l'intégrité des écosystèmes et des menaces de désertification et de dégradation de l'environnement.
- La gestion intégrée des ressources en eau devrait être durable et permettre d'assurer une sécurité optimale de l'eau et un bénéfice maximal par unité d'eau pour la collectivité tout en protégeant l'intégrité des écosystèmes. L'eau doit être traitée comme une ressource précieuse et non renouvelable. La demande d'eau devrait faire l'objet d'une gestion plus dynamique et l'eau devrait être utilisée de façon plus rationnelle quel qu'en soit l'usage.
- C'est dans le secteur de l'agriculture irriguée, premier consommateur d'eau au monde, qu'il est possible de réaliser les économies les plus importantes, économies dont pourraient profiter également les autres secteurs.
- Les pays devraient fixer des objectifs nationaux appropriés pour que les ressources en eau soient utilisées de façon plus équitable et plus rationnelle.
- L'importance des écosystèmes devrait être reconnue dans la répartition de l'eau et la gestion des bassins hydrographiques. Les quantités attribuées devraient au minimum garantir une alimentation des écosystèmes qui permette d'en préserver l'intégrité.

5. Partager les bénéfices

- Les bassins versants, les bassins hydrographiques, les lacs et les aquifères doivent être le principal cadre de référence pour la gestion des ressources en eau. Des mécanismes institutionnels et participatifs doivent être mis en place à ce niveau.
- L'eau peut contribuer à promouvoir la coopération régionale. Il faudrait intensifier la coopération à l'échelon infranational et international de façon à mettre en commun les bénéfices obtenus en amont et en aval.
- La gestion concertée de ces eaux appelle des engagements à long terme. Il faudrait mettre sur pied des stratégies énergiques afin d'organiser l'échange des

connaissances acquises dans le domaine de l'eau et de développer la compréhension mutuelle.

6. Promouvoir le partage concerté des avantages procurés par de grands projets

- Dans bon nombre de pays qui manquent d'eau, il peut s'avérer nécessaire de mettre en valeur de nouvelles sources d'approvisionnement et de créer de nouvelles infrastructures pour en obtenir en quantité suffisante aux fins du développement et atténuer les effets de la désertification, de la sécheresse et des changements climatiques.
- Les décisions concernant le lancement de grands projets d'infrastructure liés à l'eau, notamment la construction de barrages, devraient être prises après une évaluation globale concertée des besoins et des solutions, tenant compte du principe de précaution. Il faudrait veiller en priorité à améliorer l'efficacité des infrastructures existantes. Tous les risques, coûts et avantages devraient être dûment pris en considération. Il faudrait que la contribution de grands équipements au développement durable et à l'atténuation de la pauvreté soit réellement démontrée.
- Les projets devraient être conçus de façon à réduire au minimum les effets négatifs éventuels sur l'environnement et à améliorer le mode de subsistance des parties touchées. Il convient que les personnes touchées par un projet participent à la prise de décisions concernant celui-ci et puissent en retirer des avantages. Des mécanismes et des incitations appropriés sont à mettre en place pour veiller au respect des règles et des accords relatifs aux aspects environnementaux et sociaux des projets.

7. Améliorer la gestion de l'eau

- Les politiques nationales de gestion de l'eau devraient tenir compte de l'incidence, sur les ressources hydrauliques disponibles et l'intégrité des écosystèmes, du commerce des biens nécessitant une forte consommation d'eau. Dans les régions souffrant de pénuries d'eau, il faudrait par exemple privilégier les cultures qui en exigent peu ou de valeur élevée par rapport à l'eau consommée. Les solutions consistant à améliorer le bilan hydrologique en important des biens nécessitant beaucoup d'eau des régions où cette ressource est abondante devraient être envisagées s'il y a lieu et si cela s'avère rentable.
- Il faudrait réduire les subventions qui entravent une utilisation efficace de l'eau ou ont des effets négatifs sur l'environnement.

8. Protéger la qualité de l'eau et les écosystèmes

- La qualité de l'eau potable devrait être protégée car elle est essentielle à la santé publique.
- Les modes de «gouvernance» en vigueur dans le secteur de l'eau devraient protéger les écosystèmes et préserver ou rétablir l'intégrité écologique des eaux souterraines, des cours d'eau, des lacs, des terres humides et des zones côtières qui leur sont

associées. Une telle démarche contribuera à maintenir le large éventail des services écologiques que procurent des écosystèmes sains et les moyens de subsistance liés à ces écosystèmes.

- La gestion des ressources en eau devrait contribuer à étayer les efforts de lutte contre la désertification et les autres formes de dégradation de l'environnement.
- La prévention de la pollution devrait être considérée comme prioritaire, car elle offre en principe un meilleur rapport coût-efficacité que la régénération d'eaux polluées. Les approvisionnements en eau devraient être protégés de la pollution, de la source à l'utilisateur.
- Il faudrait développer le traitement des eaux usées et le rendre financièrement plus abordable pour les municipalités et l'industrie. Investir dans des installations adéquates d'assainissement permettrait de protéger les masses d'eau de la pollution et de réduire les risques pour la santé. Les pays devraient accorder une plus grande attention à la gestion des sources diffuses (non ponctuelles) de pollution.
- La protection de la qualité de l'eau devrait faire l'objet de cadres juridiques efficaces reposant sur un éventail complet de moyens d'action, dont des dispositions réglementaires, des mesures volontaires et des outils faisant appel au marché et à l'information. Dans les cas où il existe des cadres de ce type, il faudrait surveiller la qualité de l'eau et faire respecter les textes réglementaires. Une telle approche devrait recourir au principe «pollueur-payeur», ce qui inciterait les pollueurs à employer les meilleures techniques disponibles pour prévenir la pollution.

9. Gérer les risques pour faire face à la variabilité du climat et aux changements climatiques

- Les modes de gestion de l'eau devraient tenir compte de la variabilité du climat et développer les moyens permettant de reconnaître des tendances, de gérer les risques et de faire face à des éventualités telles que les inondations et la sécheresse. Anticiper et prévenir s'avèrent plus efficaces et moins onéreux que des interventions en cas d'urgence. Les systèmes d'alerte rapide devraient faire partie intégrante de la mise en valeur des ressources en eau et de la planification dans ce domaine.
- Le développement et les systèmes de gestion des catastrophes devraient être plus étroitement liés. Pour cela, il faudrait à la fois rendre les populations démunies moins vulnérables aux catastrophes et renforcer les dispositifs permettant après coup d'assurer une remise en état.
- Les mécanismes de prise de décisions à appliquer dans des situations aléatoires devraient être suffisamment souples pour faire face tant aux catastrophes survenant brusquement qu'aux changements à long terme touchant les ressources en eau. La gestion de ces ressources devrait faire une place à la gestion des risques, reposant notamment sur une étroite coordination qui dépasse le secteur de l'eau.

- Il faudrait réduire au minimum l'exposition aux risques d'inondation en remettant en état les terres humides et en améliorant l'aménagement du territoire et le drainage.
- Une attention particulière doit être accordée aux groupes défavorisés des zones tant rurales qu'urbaines qui résident souvent sur des terres exposées aux catastrophes et dont les moyens de subsistance sont en pareil cas particulièrement fragilisés.
- Les organisations qui interviennent dans la planification préalable des secours et la gestion des catastrophes doivent être renforcées, ce qui rendra également les communautés mieux à même de faire face à de futurs changements climatiques.

10. Encourager la fourniture de services plus efficaces

- Les services liés à l'eau – assurés essentiellement par le secteur public – devraient être complétés par des formes différentes, souvent novatrices, de prestations de services, notamment des associations d'entraide constituées par les personnes concernées au premier chef, les prestataires de services du secteur informel, les coopératives et les entreprises privées tant locales qu'internationales. Il faudrait dans chaque cas choisir l'approche qui sert le mieux les intérêts de la population et de l'environnement.
- Tous les prestataires de services devraient être assujettis à des dispositions réglementaires, des prescriptions et des contrôles appropriés. Ils devraient être à la fois efficaces, responsables et à l'abri de pressions indues. Il faudrait prévoir une nette séparation entre les fonctions et responsabilités de l'organisme de tutelle et celles des prestataires de services.
- La réglementation est une fonction à assumer à l'échelon national, qu'il faudrait renforcer grâce à l'établissement de réseaux internationaux et à l'application de principes, de normes et de méthodes uniformes.

11. Gérer l'eau à l'échelon approprié, celui-ci devant être le plus bas possible

- La population doit être étroitement associée aux décisions concernant la gestion et la bonne administration des ressources en eau. Au niveau local, les parties prenantes devraient mettre en place des mécanismes propres à assurer une gestion concertée des besoins et des ressources en eau. Les services relatifs à l'eau devraient être conçus et gérés dans une optique centrée sur l'utilisateur et reposer sur une bonne connaissance des besoins des populations à desservir.
- Il faudrait décentraliser le plus possible la prise de décisions, l'exécution des projets et la gestion des services, ces tâches devant être assumées à l'échelon le plus bas possible, en gardant à l'esprit que les bassins versants constituent le cadre de référence approprié pour la gestion des ressources en eau. Les administrations locales, les organisations communautaires et les prestataires de services privés (lorsqu'ils existent) devraient jouer un rôle clef dans la gestion locale et la fourniture de services locaux. Cela suppose une législation et des mécanismes financiers

appropriés pour donner aux administrations locales les moyens d'assumer ces fonctions et faciliter la tâche des petites sociétés prestataires de services.

- À l'échelon national, les pouvoirs publics devraient renforcer leurs moyens de financement internes et mettre en place un cadre financier viable pour les administrations locales. Cela nécessitera l'octroi d'un appui important à des programmes de perfectionnement du personnel des administrations locales en matière de planification financière, de gestion et de comptabilité. La décentralisation des responsabilités concernant les services relatifs à l'eau et d'autres services au profit des administrations locales devrait aller de pair avec des mesures visant à améliorer la gestion et à autoriser expressément celles-ci à dégager des recettes et à les conserver.

12. Lutter efficacement contre la corruption

- La lutte contre la corruption passe d'abord par un effort de sensibilisation et devrait viser à faire en sorte que toutes les phases du processus de prise de décisions concernant un projet, depuis la planification jusqu'à la construction et la mise en service, en passant par la passation des marchés, soient le plus transparentes possible aux yeux du public. Elle doit être dirigée contre tous ceux qui sont mêlés à des pratiques de corruption.
- Les mécanismes de gouvernance dans le domaine de l'eau devraient obliger les responsables à rendre mieux compte de leur action, prévoir l'adoption de dispositions juridiques appropriées pour lutter contre la corruption et les faire respecter, contrôler le fonctionnement des institutions publiques et des sociétés privées, définir des codes de conduite et inviter la société civile à participer activement à ces processus.
- Garantir aux citoyens l'accès à toutes les informations pertinentes relevant du domaine public est un moyen extrêmement efficace de lutter contre la corruption. Le public devrait également avoir accès à une justice efficace et abordable.
- Toutes les initiatives prises pour lutter contre la corruption, qu'elles soient le fait des institutions financières internationales, des pays ou d'autres entités, sont les bienvenues.

Mesures à prendre pour mobiliser des ressources financières

13. Assurer une augmentation notable de tous les types de financement

- Toutes les sources de financement dans les pays en développement – financement public au moyen des recettes inscrites au budget général, tarifs et redevances d'utilisation de l'eau, aide extérieure et investissement privé – doivent être renforcées pour permettre de combler l'écart entre les dépenses effectives actuelles et celles qui seraient nécessaires.

14. Renforcer les moyens de financement public

- Les budgets publics sont et resteront la principale source de financement des investissements dans le domaine de l'eau, en particulier dans les pays à faible revenu. Même lorsque la mobilisation de l'investissement privé donne de bons résultats, des fonds publics seront généralement nécessaires pour financer des investissements complémentaires et pour mettre en place des instruments propres à permettre de protéger le public contre divers dangers et de réduire le risque encouru par les investisseurs et les fournisseurs de biens et de services.
- La croissance macroéconomique est nécessaire pour étoffer les recettes publiques nationales et locales dans les pays en développement et donner ainsi aux pouvoirs publics la possibilité de consacrer davantage d'argent au secteur de l'eau. Pour beaucoup de pays en développement, les perspectives de croissance économique sont liées aux questions plus générales du commerce international équitable.
- Consacrer des investissements à l'eau pour accroître la productivité et consacrer des investissements à l'eau et à l'assainissement pour améliorer les conditions sanitaires peut se traduire par des gains économiques importants au niveau national.
- Là où des fonds publics très limités sont affectés à l'eau, il faudrait s'attacher en priorité à satisfaire les besoins essentiels des pauvres et à préserver l'intégrité des écosystèmes.
- Les marchés financiers nationaux, lorsqu'il en existe, devraient être développés pour financer le secteur de l'eau, par exemple grâce à l'émission d'obligations d'État à l'échelon local ou central.

15. Accroître l'efficacité économique pour pouvoir poursuivre les activités et financer les investissements

- Dans le domaine de l'eau, les prestataires de services devraient chercher à assurer la viabilité financière de leurs activités en faisant en sorte que les prix payés par les clients leur assurent des recettes suffisantes pour couvrir leurs frais d'exploitation et financer leurs dépenses d'entretien et d'équipement. Cela dit, les objectifs de recouvrement des coûts ne devraient pas faire obstacle à l'accès des pauvres à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement. Lorsque ceux-ci n'ont pas les moyens de payer intégralement les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, une tarification modulée en fonction de critères sociaux devrait être instituée. Il est possible de mettre en place soit des systèmes de subvention transparents financés par des fonds publics, soit des systèmes de subventions croisées mettant à contribution les autres usagers.
- Les initiatives prises pour assurer la couverture des dépenses devraient viser surtout les plus gros consommateurs. Les autorités qui fixent les tarifs devraient être prêtes à faire payer intégralement les usagers qui en ont les moyens.

- Des subventions peuvent être accordées dans le respect des règles de transparence selon qu'il est approprié et nécessaire, pour préserver les écosystèmes.
- Les subventions accordées à toute activité liée à l'eau devraient être réduites et finalement éliminées si elles conduisent à une utilisation non rationnelle de l'eau ou ont des effets négatifs sur l'environnement.

16. Faire en sorte que le secteur de l'eau soit attrayant pour l'investissement privé

- Vu l'importance des investissements à réaliser dans les infrastructures, il est nécessaire de mobiliser des fonds privés pour compléter les fonds publics consacrés aux services de distribution d'eau, à l'épuration des eaux usées, à l'irrigation et aux autres programmes liés à l'eau. Des partenariats publics-privés pourraient être mis en place, étant entendu que la gestion privée des services de distribution n'implique pas la propriété privée des ressources en eau.
- Les investisseurs veulent être sûrs que leurs intérêts juridiques et financiers seront protégés pendant toute la durée du contrat et qu'ils pourront à terme récupérer les sommes qu'ils ont investies. Cela suppose une réglementation appropriée, des procédures de passation de marchés transparentes, des mécanismes de recouvrement des coûts fiables ainsi que leur acceptation par le public. Lorsque le passé n'offre pas d'exemples d'investissements privés réussis, les gouvernements, les parties prenantes et la communauté internationale doivent suivre d'encore plus près les projets pilotes pour veiller à ce que les intérêts des consommateurs, de l'environnement et des investisseurs soient préservés.
- Il faudrait exploiter plus largement le potentiel d'auto-assistance des communautés locales pour réduire le montant des ressources financières qu'exigent les projets ruraux et urbains de lutte contre la pauvreté. Un appui devrait être fourni aux ONG et aux autres entités qui aident les communautés locales à développer des moyens de microfinancement.

17. Accroître l'aide au développement consacrée au secteur de l'eau

- La communauté internationale des donateurs et des prêteurs devrait s'efforcer de donner un rang de priorité plus élevé à l'eau dans les pays en développement et en transition. Les pays développés qui ont accepté, selon l'objectif convenu dans le cadre de l'ONU, de porter l'aide publique au développement à 0,7 % du PIB, mais qui n'y sont pas encore parvenus, devraient faire tout leur possible pour atteindre cet objectif.
- L'aide au développement devrait venir compléter les sources de financement internes et servir de catalyseur, en renforçant les capacités et en aidant les institutions locales et régionales à définir leurs propres solutions et modèles, et en créant un environnement propre à attirer les investisseurs potentiels. Il ne faudrait pas imposer aux pays en développement la participation du secteur privé en faisant de celle-ci une condition de l'aide financière.

- L'aide extérieure au développement visant directement à assurer la mise en place d'infrastructures et de services relatifs à l'eau dans les pays en développement doit avoir pour but d'aider les pauvres (en particulier ceux des zones rurales où les chances d'obtenir d'autres types de services sont plus faibles que dans les zones urbaines), de préserver l'intégrité des écosystèmes et d'atténuer les effets de la variabilité et des changements climatiques.
- La communauté des donateurs devrait mettre à profit les compétences dont elle dispose et user de l'influence qui est la sienne pour aider les pays en développement à mobiliser des ressources financières auprès de toutes les sources, y compris les sources commerciales, pour financer leurs investissements.

Mesures relevant du renforcement des capacités et du partage des connaissances

18. Axer l'enseignement et la formation sur la gestion avisée des ressources en eau

- Le savoir est la base nécessaire à la compréhension et à la prise des décisions. Le partage des connaissances et le respect des différentes formes de savoir constituent le socle sur lequel s'édifient les consensus et par lequel se résolvent les conflits. Les différents intervenants ne peuvent prendre des décisions productrices de mesures de gestion efficaces que s'ils disposent des connaissances et des qualifications qui conviennent. Renforcer les capacités humaines à tous les niveaux, telle est la clef d'une gestion avisée des ressources en eau, ce qui suppose l'intégration des apports – distincts mais complémentaires – du savoir local, traditionnel, du savoir des différents spécialistes et disciplines et de l'expérience concrète des praticiens. Tous peuvent et devraient recourir à l'apprentissage mutuel. Les mesures pratiques visant à instaurer des partenariats et à créer des vecteurs de partage de l'information à tous les niveaux constituent l'une des premières mesures essentielles pour la mise en place d'une gestion intégrée des ressources en eau.
- L'éducation et la formation, dans des cadres formels ou non, devraient inculquer à tous le respect de l'eau en tant que ressource limitée, vulnérable et précieuse. Elles devraient permettre de s'assurer que les bonnes qualifications se trouvent au bon endroit, à tous les niveaux, depuis les communautés locales jusqu'aux institutions internationales. Il s'agirait en l'occurrence des qualifications techniques, de la connaissance des multiples avantages et services écologiques de l'eau, de la pertinence de l'hygiène et de l'assainissement et d'une compréhension des éléments de base de la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que de qualifications nouvelles dans des domaines tels que la gestion des entreprises, la gestion des risques et la participation communautaire.
- L'éducation, à tous ses niveaux, devrait favoriser une approche globale et interdisciplinaire de la gestion des ressources en eau.
- La mise en valeur des ressources humaines dans le domaine de l'eau devrait se réaliser selon cinq grands axes: éducation pour les premières années de formation de l'individu (enseignement primaire et secondaire), formation professionnelle, enseignement universitaire, éducation permanente et renforcement des capacités

de recherche. L'éducation et la formation devraient être déterminées par la demande, avoir un caractère participatif et pratique et faire appel aux technologies de l'information et de la communication, à l'enseignement à distance et aux accords de jumelage institutionnel. La formation des spécialistes de l'eau devrait contribuer à jeter des ponts entre des disciplines jusqu'ici distinctes telles que l'ingénierie, l'économie, l'hydrologie, l'écologie, l'étude des sexospécificités et les sciences sociales. Elle devrait comporter la formation aux méthodes participatives et aux réalités de la vie quotidienne des populations pauvres.

- Les moyens de communication de masse, les médias traditionnels et autres moyens de sensibilisation de l'opinion publique, y compris la publicité, devraient être utilisés pour transmettre les messages de base d'une bonne gestion des ressources en eau et de l'hygiène et l'assainissement. Ces messages peuvent faire appel simultanément aux valeurs humaines et aux connaissances tant traditionnelles que scientifiques modernes.
- Les connaissances et qualifications que nécessite la gestion des ressources en eau changent avec la production de nouvelles connaissances et l'apparition de nouveaux besoins. Il conviendrait donc de mettre au point et de financer des mécanismes permettant de diffuser le savoir, de modifier les programmes d'enseignement, d'échanger les matériels pédagogiques et d'instaurer des partenariats entre enseignants et formateurs partout dans le monde.
- Des mesures concertées s'imposent pour améliorer les qualifications des couches pauvres de la population, des femmes en particulier. Ces mesures devraient être adaptées aux possibilités et besoins locaux. Les ONG et d'autres organisations de la société civile ont souvent un rôle particulier à jouer dans de tels programmes.
- L'importance des travailleurs et de leurs organisations syndicales en tant que source de connaissances, de qualifications et de compétences pour la gestion de l'eau devrait être reconnue.
- Des initiatives concrètes s'imposent pour sensibiliser les jeunes et les doter des qualifications et de l'expérience nécessaires. Ces initiatives devraient viser à créer de meilleures chances professionnelles et permettre à des jeunes de différentes régions du monde de se réunir pour mettre en commun leurs expériences et susciter compréhension et respect mutuels. Les pays donateurs devraient étoffer les programmes qui visent à donner aux jeunes cadres des différentes régions du monde les moyens d'acquérir une expérience pratique, et de collaborer étroitement, en particulier, avec les communautés les plus défavorisées.

19. Axer la recherche et la gestion de l'information sur le règlement des problèmes

- Les connaissances doivent être partagées à l'échelle mondiale et adaptées comme il se doit au public visé. Tous les pays doivent pour cela fournir les données de base nécessaires à la recherche et aux analyses. La gestion de l'information doit permettre de fournir aux décideurs une information qui leur parvient au bon moment et sous une forme compréhensible.

- La recherche et le partage des connaissances dans le domaine de l'eau devraient contribuer de manière plus efficace à la prévention et au règlement des problèmes, selon une approche globale interdisciplinaire.
- Une meilleure connaissance des phénomènes est nécessaire partout, mais elle a toujours un coût. La gestion des connaissances devrait privilégier la qualité sur la quantité.
- Il convient de mettre au point des indicateurs internationalement reconnus pour différents aspects de la gestion des ressources en eau. Il s'agirait, notamment, des indicateurs correspondant aux objectifs pertinents de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres objectifs nationaux et internationaux pertinents. Ces indicateurs devraient être élaborés par des voies participatives, associant notamment les parties intéressées à différents niveaux et de toutes les régions du monde. Le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau devrait assumer un rôle dirigeant dans la mise au point de ces indicateurs.
- Le partage des connaissances par le dialogue marque souvent le début d'une collaboration plus poussée pour la gestion des ressources en eau, en instaurant la confiance et la compréhension mutuelles. À titre d'exemple, les organisations de bassins fluviaux pourraient commencer par l'échange de données et de connaissances et passer ensuite à d'autres activités, en fonction de l'apparition de besoins clairs et reconnus.

20. Accroître l'efficacité des institutions chargées de la gestion des ressources en eau

- Nombreuses sont les institutions actuelles de gestion des ressources en eau qui doivent modifier leur axe principal d'intervention et leurs méthodes de règlement des problèmes, par une réorientation appropriée de leur rôle et de leur structure.
- Le renforcement des capacités et l'assistance technique font partie des éléments essentiels du changement institutionnel requis par la gestion intégrée des ressources en eau. Il s'agit là d'un processus de longue haleine, qui devrait être constitué de mesures progressives concrètes. Ce processus doit également pouvoir s'adapter à l'évolution constante des besoins. La collaboration et les partenariats internationaux s'imposent tout particulièrement dans de nombreux pays en développement, où la réforme est d'autant plus nécessaire que les ressources sont plus limitées.
- Des initiatives spécifiquement axées sur le renforcement des institutions à l'échelon communautaire, et qui tiennent compte des aspects éthiques, sont absolument essentielles pour démarginaliser la population pauvre. Il faut pour cela tout à la fois une mobilisation au niveau des communautés et, en cas de besoin, des modifications au niveau des politiques, des droits et des administrations, de manière à créer un environnement favorable au bon fonctionnement des institutions locales.
- Nombreuses sont les expériences positives de changement institutionnel que l'on peut relever partout dans le monde en développement. Des initiatives concrètes

visant à élaborer des modèles de bonne pratique et à améliorer la mise en commun des expériences Sud-Sud sont nécessaires.

- Le succès des réformes et changements institutionnels est fonction de l'efficacité du mode global de gouvernance. Les programmes de réforme institutionnelle devraient être complétés par des améliorations à ce niveau.

21. Partager les connaissances et les technologies innovantes

- Les technologies appropriées à l'ensemble des aspects de la gestion des ressources en eau et la prestation de services devraient être équitablement accessibles à tous les pays et régions qui connaissent des problèmes dans le domaine de l'eau. Ces technologies et services devraient reprendre et renforcer le stock existant de connaissances innovantes et de technologies favorables à l'environnement.
- Des efforts systématiques s'imposent pour relancer et exploiter les technologies traditionnelles et autochtones (la collecte des eaux de pluie, par exemple) partout dans le monde.
- La grande masse de données d'expérience disponible dans tous les pays et secteurs doit être exploitée de manière systématique. Les organismes donateurs et les entreprises doivent coopérer au transfert et à l'adaptation des meilleures technologies disponibles. Le transfert Sud-Sud des technologies est aussi un facteur important.

Rôles

Les organisations intervenant dans le secteur de l'eau sont en train de passer du chacun pour soi aux partenariats. Ce processus implique des modifications à apporter aux lois, aux politiques et aux procédures institutionnelles et à compléter par des mesures de renforcement des capacités. Les personnes et les organisations auxquelles un nouveau rôle est ainsi confié doivent être en mesure d'assumer les responsabilités nouvelles qui en découlent. Il s'agit là d'un processus de longue haleine qui doit être convenablement accompagné, sur le plan, par exemple, des conseils en matière de responsabilisation sociale. Des partenariats internationaux doivent aussi contribuer à accélérer ce processus.

22. Les pouvoirs publics

- Les pouvoirs publics, les autorités locales notamment, devraient assumer plus activement le rôle essentiel qui est le leur en matière de gouvernance dans le domaine de l'eau et animer les processus local, national et international de réforme de la gestion des ressources en eau.
- Les pouvoirs publics devraient étudier et, le cas échéant, adapter et appliquer aux plans national et local les principes internationalement reconnus, tout en respectant les différences de culture, de tradition et de cadre juridique. Ils devraient jouer un rôle crucial dans la mobilisation des ressources financières et humaines, l'élaboration et l'application effective des lois et des normes et la mise en place de possibilités

et de procédures d'élargissement de la participation de la population à la gestion des ressources en eau.

- Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics abandonnent la prestation directe de services au profit de la facilitation de cette prestation par autrui.

23. Les communautés locales

- De nombreux aspects de la gestion concrète des ressources en eau sont pris en charge par des personnes agissant à l'échelon local, qui ont donc souvent une meilleure compréhension des possibilités et limites réelles de l'environnement local. Il pourrait être donné à ces personnes les moyens d'assumer ce rôle par des processus de mobilisation sociale.
- Des mesures concertées s'imposent pour améliorer les capacités et les connaissances, assurer les droits, développer les capacités de direction, remédier aux inégalités locales et faire en sorte que les communautés locales disposent des technologies et des ressources financières et autres dont elles ont besoin pour transformer le possible en réel.
- Les populations autochtones ont une conscience particulière de la valeur spirituelle de l'eau, qu'elles peuvent partager avec autrui.

24. Les travailleurs et les organisations syndicales

- Les travailleurs et les organisations syndicales devraient être associés aux processus décisionnels participatifs, en particulier dans le cadre de comités mixtes employeurs-syndicats.
- Pour amener les travailleurs à contribuer à la mise en valeur durable des ressources en eau, il faut que les normes de base du travail soient acceptées et respectées, en particulier celles relatives à la liberté syndicale.

25. Les organisations non gouvernementales

- Les ONG devraient continuer de participer à la définition et à l'application des politiques, y compris celles relatives à la prestation de services, et de représenter les intérêts des diverses parties intéressées et de l'environnement. Elles peuvent jouer un rôle important dans le domaine du plaidoyer et dans la responsabilisation des pouvoirs publics et autres. Elles ont un rôle tout aussi important à jouer pour ce qui est d'établir un lien entre les autorités gouvernementales et locales. Elles devraient contribuer à accroître la prise de conscience et les connaissances touchant la gestion intégrée des ressources en eau parmi leurs membres et leurs mandants.
- Les organismes professionnels et scientifiques, qui possèdent une vaste connaissance et une longue expérience des problèmes, devraient participer davantage à la gestion des ressources en eau. Ils devraient élargir leur champ d'action et intervenir de manière plus interdisciplinaire et transsectorielle.

26. Le secteur privé

- Les entreprises privées, depuis les sociétés internationales jusqu'aux petits prestataires de services locaux et y compris les institutions financières, devraient participer plus activement à la gestion avisée et durable des ressources en eau ainsi qu'au financement, à la prestation de services et au renforcement des capacités dans ce domaine.
- Devenir partenaire dans l'offre de services impose la reconnaissance d'une coresponsabilité à l'égard du bien commun. La gestion ou la propriété d'une entreprise vont de pair avec l'obligation d'agir de manière socialement, environnementalement et éthiquement acceptable.

27. La communauté internationale

- L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient faire preuve d'un engagement accru et redoubler d'efforts pour permettre aux pays en développement de gérer leurs ressources en eau de manière durable.
- Des partenariats solides au sein de la communauté internationale peuvent enclencher un processus de réforme et de développement des capacités. Ils peuvent en particulier aider à mobiliser les connaissances et les ressources financières et autres pour lutter contre la pauvreté et élaborer des modalités plus durables de gestion des ressources en eau.
- L'Organisation des Nations Unies devrait, de manière globale et ouverte, renforcer la coordination et accroître la cohérence de ses activités liées à la problématique de l'eau.
